



Résiliation contrat formation à distance

Par **Karen1618**, le **17/08/2018 à 22:32**

Bonjour.rnrnJe souhaiterais résilier mon contrat de formation. Je suis la formation à distance avec le xxxxxx pour le cap petite enfance. J'y suis inscrite depuis le 10 avril 2017. Je souhaiterais le résilier car je n'ai plus les moyens de financier la formation et souhaiterais chercher un emploi mais avec deux enfants en bas âge (22 mois et 2 mois) je n'arriverai pas à continuer la formation en plus d'un emploi. Et cette formation ne m'intéresse plus.rnrnJe me tourne vers vous pour savoir comment procéder à la résiliation du contrat de formation en expliquant ma rnsituation comme je vous l'ai décrite ci dessus. rnrnMais au vu d'autre témoignage sur plusieurs forum sur ce sujet, j'appréhende leur réaction, qu'ils me réclament de payer une somme d'un coup et où subir des menaces en plus.rnrnSi cela arriverai, que dois-je faire exactement ? Comment réagir ? Quoi leur dire ?rnrnBref, en résumer :comment procéder à la résiliation du contrat de formation au xxxxxx ?rnrnEt en cas de réclamation ou menaces de leur part, que faire ? Et qu'est-ce que je risque si je n'exécute pas leur menace ou réclamation ?rnrnCordialement. rnrnKaren1618.

Par **Visiteur**, le **17/08/2018 à 22:57**

BonjourrnrnReardez votre contat au chapitre des cas de force majeure...rnrnNaissance enfant, baisse de revenus etc etc...rnrnUtilisez le moteur de recherche du site, ce sujet fait l'objet de nombreuses files.

Par **Karen1618**, le **17/08/2018 à 23:14**

Bonsoir pragma.rnrnJe n'ai pas de contrat. Il m'avait envoyé qu'un seul exemplaire de dossier a remplir et donc c'est le centre qui le détient. J'ai fais des recherches mais ça n'a rien donné. Il n'y a rien de mentionné à ce sujet.

Par **morobar**, le **18/08/2018** à **08:51**

Bonjour,rn[citation] cas de force majeure... rnNaissance enfant, baisse de revenus
[/citation]rnaucun cas de force majeure repris dans cette énumération.rnPour mémoire le cas allégué doit être:rn* imprévisiblern* insurmontablern* extérieur.rnPar définition une naissance n'est pas un évènement extérieur.

Par **jos38**, le **18/08/2018** à **09:27**

bonjour. les relances et les menaces, vous allez les avoir. comme souvent dit sur ce forum, toutes les écoles ne vont pas jusqu'au tribunal . vous avez signé un engagement sur 2 ou 3 ans. cette formation vous emmène jusqu'au diplôme qui vous permettra plus facilement d'avoir un emploi - surtout dans le secteur "petite enfance".

Par **Lag0**, le **19/08/2018** à **11:09**

Bonjour,rn[citation]Je me tourne vers vous pour savoir comment procéder à la résiliation du contrat de formation en expliquant marnsituation comme je vous l'ai décrite ci dessus.[/citation]rnPassés les 3 premiers mois de la formation où vous pouvez résilier contre une indemnité, seul un cas de force majeure peut vous permettre de résilier. Or, votre situation ne représente pas un tel cas !rnrn[citation]rnMais au vu d'autre témoignage sur plusieurs forum sur ce sujet, j'appréhende leur réaction, qu'ils me réclament de payer une somme d'un coup et où subir des menaces en plus.[/citation]rnCe qui serait tout à fait normal ! En signant ce contrat de formation, vous vous êtes engagée à le respecter. On ne signe pas un tel contrat à la légère, sachant qu'il n'y a pas de possibilité de changer d'avis après les 3 premiers mois.rnrn[citation]rnSi cela arriverai, que dois-je faire exactement ? Comment réagir ? Quoi leur dire ? [/citation]rnVous ne pouvez que poursuivre la formation ou si vraiment cela ne vous intéresse plus, la payer intégralement tout de même...

Par **jos38**, le **19/08/2018** à **11:25**

bonjour. juste une question pratique : vous avez 2 enfants en bas âge, avez-vous quelqu'un pour les garder gratuitement si vous travaillez? la nounou ou la crèche coûtent cher, même avec des aides, et peut-être plus cher que cette formation qui vous apportera à coup sûr un emploi. autant la poursuivre puisque vous ne pouvez pas la résilier

Par **Karen1618**, le **19/08/2018** à **11:57**

Jos38.rnrnPersonne pour garder mes enfants en bas âges mais une nounou oui. rnrnLe faite d'avoir accoucher ou d'avoir deux enfant n'est pas une force majeure je le sais et ce nest pas la raison principale pour laquelle je souhaiterais résilier. rnC'est surtout ma situation financière... Je n'ai plu les moyen de la payer. Ceci n'est il pas un cas de force majeure ?

Par **jos38**, le **19/08/2018** à **12:51**

vous devriez avoir un double de votre contrat avec les conditions de résiliation. êtes-vous sûre que vous ne pouvez pas le télécharger sur votre ordinateur? quoiqu'il en soit, Morobar a expliqué plus haut les cas de force majeure, les difficultés financières n'en sont pas. comme dit souvent sur ce forum, quelques écoles poursuivent jusqu'au tribunal, d'autres non...